



# Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

## Passation d'un marché privé à bon de commande pour la réalisation de visuels dans le cadre de la campagne « *Que la montagne est belle* »\*

Consultation en procédure adaptée

Contact : Léa Chariol, chargée de communication  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
[lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr) / 07 60 05 43 64

### 1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

### 2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2022, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

### 3. Contexte et objectifs du marché

La Fédération des Parcs a choisi de mener une action collective avec son réseau de 58 Parcs en déployant une campagne de communication sur le thème de la sur-fréquentation des espaces naturels. Pour cela, la Fédération se base sur une campagne existante initiée en 2021 par le Parc des Pyrénées catalanes sous l'appellation « Que la montagne est belle ». En plus de réutiliser les visuels déjà créés, la Fédération souhaite développer de nouveaux messages pour compléter le panel d'écogestes proposés dans la campagne.

**La finalité du marché consiste en la création et la fourniture de nouveaux visuels au sein de la campagne *Que la montagne est belle*\*. Chaque création devra s'intégrer dans la suite logique des visuels existants (concept de chanson populaire et univers graphique vintage).**

\*La campagne sera renommée pour être proposée sous une autre appellation à l'ensemble du réseau des 58 Parcs.

### Type de marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire dit « à bons de commande ». Des bons de commande, regroupant en lot plusieurs créations seront émis auprès du prestataire en fonction du calendrier de réalisation.

### Calendrier

La mission porte sur une période de 2 ans ferme, renouvelable deux fois pour un an, soient 4 années au total. Elle démarre au 1<sup>er</sup> juin 2022. La durée de validité de ce marché ne pourra pas dépasser quatre ans, toute période de reconduction comprise.

Les prestations seront planifiées sur un calendrier annuel. Chaque bon de commande précisera le nombre de visuels à créer et leur thématique.

### Coordination

La prestation est pilotée par Léa Chariol, chargée de communication à la Fédération des Parcs. Les prestations seront conduites en relation étroite avec Léa Chariol, dans le cadre d'échanges réguliers, avec l'appui d'un groupe de travail de 2 à 4 personnes ressources mobilisées par la Fédération pour définir et/ou valider les contenus.

### Quantité

La Fédération estime ses besoins entre 2 à 5 visuels par an, regroupés par lot. Le volume des prestations est fourni à titre indicatif. Le nombre de prestations pourra être revu à la hausse ou à la baisse par la Fédération. Les quantités estimées dans ce document ne constituent pas une obligation contractuelle.

## 4. Définition des besoins attendus

La prestation recouvre les besoins suivants pour chaque visuel :

1. Appui à maîtrise d'ouvrage dans le brief créatif (recherches sur les citations des chansons et dans le traitement visuel du thème)
2. Proposition de 2 pistes créatives pour l'illustration principale conformément à l'identité visuelle de la campagne
3. Création du visuel et déclinaison en plusieurs formats (voir livrables)

### Méthodes et conditions de réalisation

Les thématiques des visuels seront définis annuellement par la Fédération.

Un groupe de travail de 2 à 4 personnes, animé par la Fédération participera activement à la recherche de ces thèmes et au brief créatif.

### Livrables

Pour chaque visuel commandé, il est attendu :

- Fichiers PNG qualité web aux formats carré (1 :1) et horizontal (9 :16) pour un usage sur le web et les réseaux sociaux
- Fichiers PNG HD et PDF pour un format affiche A3
- Fichiers natifs IND ou AI de chaque format et de chaque objet graphique utilisé dans le visuel

Cession des droits et propriété intellectuelle : Conformément au respect des droits d'auteur, le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la Fédération des Parcs à son réseau l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantités ni de durée.

## Ressources

A titre indicatif, l'ensemble des visuels déjà produits par le Parc des Pyrénées catalanes au sein de la campagne « Que la Montagne est belle » est disponible ici : <https://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/actions-parc/environnement/que-la-montagne-est-belle>

## 5. Modalités de réponse à la présente demande

Consultation du 5 mai au 20 mai.

### Critères de choix

- Créativité et compétence graphique évaluées sur la base de projets similaires
- Offre méthodologique et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget détaillé : 40%

### Documents à fournir

- Une note technique (3 pages maximum) avec la compréhension du besoin, les références en la matière, la méthode proposée, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un prix forfaitaire HT et TTC par lot de visuel (2 à 5 visuels/lot) pour chacun des volets 1 à 3 de la prestation. Les prix sont réputés couvrir la cession des droits afférents aux prestations.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>
- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier les candidats ayant proposé une offre. Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

### Délais de réponse

L'offre est à remettre avant le 20 mai à 12h00.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : [lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr)